

Commission Internationale Sauvetage Alpin

Commission Sauvetage Avalanche

Recommandation REC L 0006 de la commission sauvetage avalanche **Du 14 octobre 2006** Concernent la période test officiel pour nouveaux systèmes de recherche sur le terrain

La commission secours avalanche de la commission internationale en sauvetage alpin fait la recommandation suivante:

La CISA IKAR recommande aux fabricants d'ARVA de ne prendre contact au sujet des tests avec des teams de recherche avalanche et d'autres institutions qu'après avoir tenu compte des conditions suivantes:

« PROTOTYP Start »- directive pour des nouveaux systèmes/-appareils de recherche de personnes ensevelies non équipées de transpondeurs ou émetteurs (phase de test sur le terrain pour de nouveaux systèmes de recherche)

(à l'utilisation moins de 6 kg)

5 heures (à moins de 20 C°)

plus 25 C° à moins de 30 C°

compatible au sac à dos

vitesse: 100 m2/min 150 kg/m3 à 600 kg/m3

0 % à 4 % eau libre

0 % à 100 %

- poids moins de 12 kg

- dimensions

- durée d'utilisation autonome

- utilisable depuis un l'hélicoptère et/ou terrestre

- consistance de la neige de

- genre de neige sèche à neige mouillée

- température de l'air - humidité de l'air

- protection de l'appareil contre eau et poussière

- portée minimale dans l'air et avec couverture de neige

IP 65 20 m

- recherche possible de personnes vivantes et de personnes décédées plus 37 C° à moins 10 C°
- différents signaux à ceux de personnes pour p.e. pierres, rocher, bois
- au moins 1 mesure par seconde
- au moins 1 signal acoustique ou visuelle interprétable par seconde
- rayonnements non-dangereux pour les personnes ensevelies, les sauveteurs et l'équipe de recherche
- utilisation par des personnes sans formation professionnel en électrotechnique doit être possible
- utilisation avec gants (hiver) doit être possible
- l'écran doit aussi être lisible au soleil
- doit être compatible aux normes EU courrantes

Votation du 14 octobre 2006, Kranjska Gora

Commission CISA secours avalanche:

Le président : Hans-Jürg Etter